

Modalités d'inscriptions aux écoles (maternelle et élémentaire)

Etape 1 – Préparation du dossier :

Au préalable de toute inscription, il est nécessaire de retirer le dossier en mairie, le compléter et fournir les pièces suivantes :

- Copie du livret de famille,
- Copie du carnet de santé (vaccins),
- Un justificatif de domicile de – de 3 mois
- Un certificat de radiation (si concerné) afin que nos services puissent effectuer l'inscription administrative avant l'inscription définitive auprès de la Directrice.

Etape 2 – Inscription en mairie :

Une fois le dossier complet, vous devez le rapporter en mairie.

La mairie vous accueille du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 / le samedi de 8h30 à 12h. Contact : 02 48 66 61 61

Etape 3 – Admission à l'école :

Après le dépôt du dossier en mairie vous pourrez prendre rendez-vous auprès de la direction des écoles. Les admissions sont possibles UNIQUEMENT SUR RDV sous réserve de s'être inscrit en mairie au préalable.